Le Sénat reconnaît à l'unanimité que le vin fait «partie du patrimoine» de la France

12/04/2014 à 12h28

Dans le cadre de l'examen en première lecture du projet de loi sur l'avenir de l'agriculture, le Sénat a adopté à l'unanimité, dans la nuit de vendredi 11 à samedi 12 avril, un amendement au projet de loi sur l'agriculture reconnaissant que «*le vin, produit de la vigne, et les terroirs viticoles font partie du patrimoine culturel, gastronomique et paysager de la France*».

Rappel : La préfecture de Paris interdit un apéro «saucisson-pinard»

> *«Le vin exprime un patrimoine vivant, il fait partie du patrimoine culturel, littéraire mais également gastronomique, paysager, architectural, matériel, économique et social, aussi bien sûr avec des centaines de milliers d'emplois», a plaidé sous les applaudissements l'auteur de l'amendement, le sénateur (PS) de l'Aude, Roland Courteau.*



«La culture du vin, partie du patrimoine bimillénaire, culturel, cultuel, paysager et économique français, transmise de génération en génération, a grandement contribué à la

renommée de notre pays et tout spécialement de sa gastronomie aux yeux du monde», a souligné en leur nom Gérard Bailly (UMP). «*Le travail des vignerons a imprimé une profonde empreinte sur le patrimoine bâti et les paysages de nombreuses régions*», selon cet élu du Jura.
La Croix